

DÉLIBÉRATION N° 2018/170

Relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 18 avril 2018,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe primitif du service de l'eau,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n°2016/415 du 07 décembre 2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa - Budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n°2017/314 du 23 août 2017, approuvant le budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2017 - Budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n° 2018/162 du 18 avril 2018, approuvant le Compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017 du budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n° 2018/166 du 18 avril 2018, approuvant le Compte Administratif pour l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa du budget annexe du service de l'eau,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/27 du 18 avril 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 04 avril 2018,

Après en avoir délibéré, .

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Résultats de l'exercice 2017 :

- Le résultat reporté de l'exercice 2017 en exploitation présente un excédent de cent vingt-sept millions neuf cent quatorze mille trois cent vingt-trois francs (**127.914.323 F.CFP**)
- Le résultat reporté de l'exercice 2017 en investissement présente un excédent de deux millions cinq cent soixante-seize mille neuf cent sept francs (**2.576.907 F.CFP**)

ARTICLE 2 /

Les restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre 2017 s'élèvent à :

- En dépenses : quatre-vingt-onze millions neuf cent douze mille six cent sept francs (**91.912.607 F.CFP**)
- En recettes : trente millions francs (**30.000.000 F.CFP**)

Soit un déficit des restes à réaliser d'investissement 2017 de soixante-et-un millions neuf cent douze mille six cent sept francs (**61.912.607 F.CFP**)

ARTICLE 3 /

Ainsi la section d'investissement, corrigée des restes à réaliser, en dépenses et en recettes appelle un besoin de financement de cinquante-neuf millions trois cent trente-cinq mille sept cents francs (**59 335 700 F.CFP**), montant qu'il y a lieu de prélever sur le résultat d'exploitation 2017 et d'affecter à la section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe du service de l'eau de la Ville 2018, au compte 1068.

ARTICLE 4 /

Le solde excédentaire soixante-huit millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-trois francs (**68.578.623 F.CFP**) est reporté à la section d'exploitation au chapitre 002 du budget supplémentaire du budget annexe du service de l'eau de la Ville, au chapitre 002.

ARTICLE 5 /

Le résultat reporté excédentaire de l'exercice 2017 de deux millions cinq cent soixante-seize mille neuf cent sept francs (**2.576.907 F.CFP**) est constaté à la section d'investissement du budget supplémentaire 2018 du budget annexe du service de l'eau de la Ville, au chapitre 001 en recettes.

ARTICLE 6 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

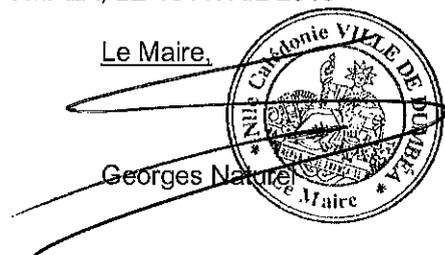
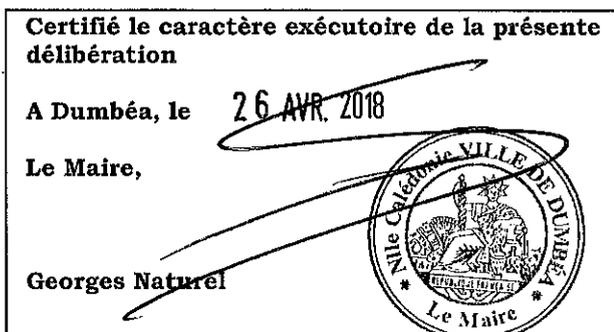
ARTICLE 7 /

Le Maire et le trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 AVRIL 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 18 AVRIL 2018



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.S.	-	2
D.S.T.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1